



Assemblée générale

Soixante-septième session

93^e séance plénière

Vendredi 2 août 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a achevé son examen du point 111 a) de l'ordre du jour à sa 66^e séance plénière, le 8 mars 2013.

Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur une note du Secrétaire générale au titre de ce point subsidiaire, elle devra reprendre l'examen du point 111 a) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 111 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les représentants se souviendront aussi que, à sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer cette question à la Cinquième Commission. Pour que l'Assemblée puisse

procéder rapidement à l'examen de cet alinéa, puis-je aussi considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 111 a) de l'ordre du jour directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 111 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général (A/67/101/Add.2)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Comme il est indiqué dans le document A/67/101/Add.2, le Secrétaire général a reçu notification de la démission d'Akira Sugiyama (Japon) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui prendra effet le 12 août 2013. L'Assemblée générale doit donc, à sa présente session, nommer une personne pour remplacer M. Sugiyama jusqu'à l'expiration de son mandat, le 31 décembre 2013.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-41602(F)



Document adapté



Merci de recycler



Comme il est également indiqué dans ce document, le Gouvernement japonais a proposé la candidature de Toshihiro Aiki au poste devenu vacant du fait de la démission de M. Sugiyama. La présidence du Groupe des États d'Asie et du Pacifique a fait savoir au Secrétariat qu'elle appuyait la candidature de M. Aiki. Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Toshihiro Aiki membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 12 août 2013 et venant à expiration le 31 décembre 2013?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 111 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 20.